



## Probleme de depot de garantie

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **00:07**

bonjour,

j'ai vécu dans un 30 metres carré dans un vieille immeuble, j'ai donné a mon agence une caution de 500 euros mais maintenant que j'ai déménagé, il me demande encore 400 euros, un expert était venue et avais constater que la majorité des travaux etaient dues à la vetusté de l'immeuble, j'ai dégradé l'appartement certe (mon chat a abimé des murs) mais il était déjà en piteux etat et ils me demandent aujourd'hui de l'argent pour qu'ils puissent le refaire à neuf, suis je obligé de payer ?  
merci:)

Par **ly31**, le **17/05/2008** à **08:16**

Bonjour

Y a t il eu un état des lieux d'entrée et de sortie ? ?

Si oui, l'état des lieux de sortie était il différent de l'état des lieux d'entrée ? ?

A vous lire

ly31

(avez vous une copie des constatations de l'expert) ?

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **10:28**

J'ai l'état des lieux entrant et sortant, mais pas d'avis écrit de l'expert,

je suis d'accord pour payer la majorité des réparations, mais il me demande 250 euros pour vitrifier le sol, alors que sur mon état des lieux entrant, il est indiqué qu'il était déjà en état usagé, tout comme dans mon état des lieux sortant, il en va de même pour certains petits travaux, et c'est ceux là que je refuse de payer, est ce que je suis obligé de les payer ?

Par **ly31**, le **17/05/2008** à **12:16**

Re Bonjour,

Je vous conseille d'entrer en rapport dans les PLUS brefs délais avec votre Mairie (celle dont dépend l'appartement) afin d'obtenir un rendez vous avec un Médiateur

Celui ci vous convoquera ainsi que votre propriétaire !

Régler vos dégâts d'accord, mais surtout PAS lui refaire un appartement !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **esthel**, le **17/05/2008** à **12:38**

merci pour vos reponses:)